



construction sans permis d'un chalet

Par **lebourg**, le **26/01/2012** à **12:25**

Bonjour

J'ai fait construire un chalet uniquement avec l'accord verbal du maire de la commune. J'ai eu la visite d'un représentant de la DDE à la demande du maire suite à l'altercation qu'il a eu avec un autre propriétaire. Quels sont les risques encourus.
merci

Par **youris**, le **26/01/2012** à **12:43**

bjr,
depuis quand date l'achèvement de la construction ?
la sanction d'une construction édifée illégalement peut être la démolition.
cdt

Par **Louxor_91**, le **26/01/2012** à **15:37**

n'y a t'il pas une histoire de surface qui peut jouer ? qu'entendez vous par "chalet" ? l'abri de jardin ou le logement ou on peut vivre ? Si c'est le deuxième cas... Vous n'avez jamais entendu parlé de permis de construire ? [citation]avec l'accord verbal du maire [/citation]... ? j'en suis baba !

Par **lebourg**, le **26/01/2012** à **17:07**

merci pour ta réponse.
Le chalet a une superficie d'une dizaine de M2. Il est terminé depuis septembre 2011.